



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département
Aisne
Arrondissement
Vervins
Canton
Vervins

Séance du 14 avril 2025

Délibération : N° 2025-07

L'an deux mille vingt cinq le Lundi 14 Avril, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 16

Date de convocation du Conseil : 07 avril 2025

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Yannick GUEUDET, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Marie-France DESIMEUR-CLOUX ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, Grégory RONDIER ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER

Secrétaire de séance : Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Convention de soutien 2025-2026 de la ville de La Capelle à l'agence de développement et d'urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU)

DELIBERATION

Par délibération 2021-52 du 29 novembre 2021, la ville de La Capelle a souhaité adhérer à l'ADU. Aujourd'hui, il est proposé de renouveler l'adhésion dans le cadre de l'accompagnement du programme national Petites Villes de Demain pour les années 2025 et 2026. Au titre du soutien financier des missions réalisées par l'ADU (conseil à l'élaboration des projets, conseil à l'élaboration et à la définition de stratégies urbaines de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs), il est demandé à la commune de verser une subvention de 20 000 € en 2025, puis 20 000 € en 2026.

DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20250414-2025-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2025

A l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer la convention de renouvellement d'adhésion auprès de l'ADU ;

AUTORISE le Maire à solliciter les demandes de financements auprès du Conseil Régional ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 14 avril 2025

Le Maire

Johann WERY



La Secrétaire de séance,
Sandrine LEPORCQ - BRUNIAUX